

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 18 JUIN 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE	PRESENTS ET REPRESENTES	QUI ONT PRIS PART AU VOTE
10	10	10

VOTE A L'UNANIMITE		
Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture de la Mayenne  
  
Le 21/06/2024 et publication le 24/06/2024

L'an 2024, le **18 juin**, le Conseil Municipal de la Commune d'ASSE LE BERENGER s'est réuni à la salle de Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. François LEROUX, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le **11 juin 2024**.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie, le **11 juin 2024**.

Présents : AUBIN Jean-Pierre, CHEVAUCHEE Tanguy, FORVEILLE Séverine, GAUTHEUR Jacky, LEROUX François, MOUTON Joëlle, PROVOST Olivier, RENARD Nadège

Représentés : COLLET Claire représentée par Séverine FORVEILLE, JULIEN Alexandre représenté par Jacky GAUTHEUR

Excusé :

Absent :

A été nommé secrétaire : Tanguy CHEVAUCHEE

### D2024-023 : Tarif cimetière applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2024

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs comme suit :*

- ❖ Concession funéraire trentenaire : **300 Euros**
  - ❖ Concession cave urne trentenaire : **150 Euros**
  - ❖ 1 case columbarium pour 30 ans : **700 Euros** et renouvellement trente années suivantes : **350 Euros**.
  - ❖ Dispersion des cendres au Jardin du souvenir réalisé fin 2013 : **gratuité**
- **CHARGE le Maire de faire appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.**

Pour extrait certifié conforme au registre,  
Le Maire, François LEROUX

